

Paris, le 21 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de sécurisation mis en place pour l'arrivée à Paris du 110^e Tour de France le 23 juillet 2023

Afin de garantir le bon déroulement du Tour de France le dimanche 23 juillet 2023, la préfecture de police met en place un dispositif de sécurisation et de circulation, pour assurer la protection des coureurs, des spectateurs et anticiper tout trouble à l'ordre public.

La 21^e étape du Tour masculin se déroulera entre la commune de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le département des Yvelines (depuis le vélodrome) et Paris (avenue des Champs-Élysées à Paris 8), sur une distance de 115 km. Les coureurs s'engageront à 16h35 pour le circuit suivant : Saint-Quentin-En-Yvelines, incursion dans les Yvelines, dans les Hauts-de-Seine, entrée dans Paris par le quai d'Issy, boulevard des Maréchaux jusqu'à la porte de Châtillon, place Denfert-Rochereau, abords du jardin du Luxembourg, place Saint-Michel, Pont-Neuf, palais du Louvre, cet itinéraire étant suivi de huit passages sur l'avenue des Champs-Élysées. La fin de course est programmée vers 19h45.

La sécurité de ces événements est prise en compte par les services de la préfecture de police, dans le cadre de services d'ordre spécifiques et de dispositifs anti-terroriste ainsi que de lutte contre la délinquance.

1. Le dispositif mis en place pour la sécurité du Tour

Des restrictions provisoires de circulation et de stationnement, nécessaires au bon déroulement des événements et à la protection des personnes, sont instituées (arrêté n°2023-00874 du 21 juillet 2023). Ainsi, le stationnement de tout véhicule à moteur est interdit à Paris centre, à Paris 8^e et Paris 14^e, dans des voies désignées, du 22 juillet à 12 h au 23 juillet 2023 à 23 h, et dans certaines voies de Paris 15^e et Paris 17^e, du 22 juillet à 9h jusqu'au 24 juillet 14 h. La circulation sera également restreinte, sur de larges portions de l'ouest et du centre parisien, entre le 22 juillet et le 24 juillet. Cf. *annexe 1*.

⇒ *Dans ce cadre, il est fortement conseillé aux automobilistes de contourner l'ouest et le centre parisiens.*

Par ailleurs, un périmètre de protection est institué dans la capitale (arrêté n°2023-00873 du 21 juillet 2023).

Plusieurs périmètres de protection sont mis en place par les services de la préfecture de police, au sein desquels l'accès et la circulation des personnes seront réglementés, pour assister à l'arrivée du Tour à Paris (arrêté n°2022-887 du 22 juillet 2022) :

Les personnes devront, pour accéder aux périmètres par les points de pré-filtrage et filtrage, se soumettre à l'inspection visuelle des vestes et sacs, à leur fouille, ainsi qu'à des palpations de sécurité.

Au sein de ce périmètre de protection, sont interdits :

- tout rassemblement de nature revendicative

- le port, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, d'une arme, d'objets dangereux (verre, objet contondant)

Un arrêté (n°2023-872 du 21 juillet 2023) autorise la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs(drones), le dimanche 23 juillet 2023 de 12h à 22h, sur le périmètre des Champs-Élysées, pour prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, pour assurer la sécurité des rassemblements et pour prévenir les actes de terrorisme.

2. Le dispositif de lutte contre la délinquance

Un important dispositif général de sécurisation de voie publique est mis en place à Paris et en petite couronne, afin de lutter contre la délinquance et de prévenir les troubles à l'ordre public.

Les transports en commun feront l'objet d'une attention particulière : surveillances des stations et gares, notamment celles empruntées pour rejoindre les abords des sites de festivités.

Un dispositif adapté de traitement judiciaire sera déployé.

3. Recommandations pour le public

Il est recommandé aux personnes souhaitant assister au Tour de France :

- de planifier leurs déplacements ;
- de se présenter aux points de pré-filtrage pour accéder aux zones sécurisées, de faciliter les contrôles mis en place par les autorités ;
- d'éviter de transporter des sacs et bagages ;
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux ;
- de rester attentives aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte Twitter (@prefpolice, <http://twitter.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

Contact presse

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr

Annexe 1 : mesures de circulation et de stationnement

